



Doc. 11516

30 janvier 2008

Améliorer la santé physique et mentale des enfants affectés par la catastrophe de Tchernobyl: développer et consolider les efforts d'entraide en Europe

Proposition de résolution¹

déposée par M. Andrea RIGONI et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Un certain nombre de pays européens organisent sur leur territoire des séjours temporaires en faveur des enfants affectés par le désastre de Tchernobyl et qui aujourd'hui encore en subissent les effets nocifs sur leur santé tant physique que psychologique.

Ce désastre a touché plusieurs pays européens, en particulier le Bélarus et de façon moins importante l'Ukraine, affectant 2,5 millions de personnes dont plus de 500 000 enfants.

Il existe en outre dans cette région d'Europe une situation socio-économique très difficile qui vulnérabilise les familles et qui entraîne à son tour le triste phénomène de l'abandon des enfants par leurs parents dans les orphelinats et les institutions pour enfants handicapés.

Plusieurs pays européens dont l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Irlande, les Pays-Bas accueillent chaque année un certain nombre de ces enfants en provenance du Bélarus pour des séjours temporaires; en particulier l'Italie accueille chaque année 30 000 enfants environ venant du Bélarus et 6 000 environ venant d'Ukraine.

Il est indispensable de gérer au mieux ce phénomène; il s'avère nécessaire de garantir le respect des droits fondamentaux de l'enfant, et tout particulièrement son droit à la santé, comme le prévoit la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant signée à New York le 20 novembre 1989.

Ces séjours d'entraide et de solidarité ne peuvent être épisodiques; ils doivent être structurés, consolidés et leurs résultats évalués; les Etats européens doivent s'engager sur le long terme; l'objectif de cette expérience doit être positive pour l'enfant tant du point de vue sanitaire que sur le plan émotionnel en raison des liens forts qui se nouent entre l'enfant, privé bien souvent de toute référence affective, et sa famille d'accueil.

Signé (voir au verso)

1. Renvoyée à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, pour information: Renvoi n° 3426 (11^e séance, 14 avril 2008).



Signé²:

RIGONI Andrea, Italie, ADLE
AZZOLINI Claudio, Italie
BLANCO GARCÍA Jaime, Espagne
BLUM Roland, France, PPE/DC
CZINEGE Imre, Hongrie
FLAHAUT André, Belgique
FROMMELT Doris, Liechtenstein, PPE/DC
GOUTRY Luc, Belgique
HERASYM'YUK Olha, Ukraine, PPE/DC
HOVHANNISYAN Vahe, Arménie
MONFILS Philippe, Belgique
OHLSSON Carina, Suède, SOC
PERNASKA Lajla, Albanie, PPE/DC
PREDA Cezar Florin, Roumanie, PPE/DC
ROSEIRA Maria de Belém, Portugal, SOC
SCHRAM Ellert B., Islande
ŠOJDROVÁ Michaela, République tchèque
WODARG Wolfgang, Allemagne

2. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste